

Bulletin interne de prévision régionale du 15/01/25 à destination des Préfectures et des services concernés

Situation en cours :

Des dépassements des seuils d'Informations et recommandations pour les PM_{2,5} et les PM₁₀ sont prévus en Ille et Vilaine aujourd'hui 15/01.

Les concentrations en particules fines devraient diminuer demain 16/01 à la faveur de conditions plus dispersives.

Pour les PM₁₀, une levée de procédure est recommandée pour demain en Ille et Vilaine.

Pour les PM_{2,5}, un dépassement du seuil d'Informations Recommandations est prévu pour demain en Ille et Vilaine, ainsi que les jours à venir en lien avec la persistance de l'épisode de froid.

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Département	Polluant	Niveau constaté HIER	Niveau prévu AUJOURD'HUI	Niveau prévu DEMAIN	Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour AUJOURD'HUI	Procédure à déclencher selon dispositif zonal pour DEMAIN	Commentaires
Côtes d'Armor (22)	PM ₁₀	Néant	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Département non concerné
Finistère (29)	PM ₁₀	Néant	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Département non concerné
Ille-et-Vilaine (35)	PM ₁₀	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	Néant	ALERTE	LEVÉE DE PROCEDURE	
Ille-et-Vilaine (35) <i>En cas de double épisode de particules fines</i>	PM _{2,5}	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	> Seuil Information Recommandation	INFORMATION RECOMMANDATION	INFORMATION RECOMMANDATION	
Morbihan (56)	PM ₁₀	Néant	Néant	Néant	Aucune procédure	Aucune procédure	Département non concerné

NOTA

- La deuxième ligne pour L'Ille-et-Vilaine est utilisée en cas de double épisode PM₁₀/PM_{2,5}
- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- Ce bulletin est régional : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h

Contact en période d'ouverture du bureau - Tél : 02 23 20 90 90

Destinataires de ce bulletin : selon liste des arrêtés préfectoraux